Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512106-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 25

N° d'ordre :
202512106

Objet :
Participation de la commune aux coûts de fonctionnement – classes ULIS & UEMA – ville de Loudéac

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie
Mme JOUET Chrystelle pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth
M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :
M. PIGNARD Didier

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception du courrier de la Ville de Loudéac relatif à la demande de participation financière des communes de résidence pour les élèves scolarisés dans des écoles privées dans le cadre de contrat d'association.

Mme le Maire précise que cette demande correspond à des élèves scolarisés dans des classes spécialisées.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public primaire de Loudéac s'élève à 548,95 € - calcul sur la base du compte administratif 2024 et celui pour un élève de maternelle à 1.305,96 €.

Ainsi 4 élèves de la Commune de Plémet sont scolarisés en classe spécialisée sur Loudéac.

Mme le Maire propose de verser une aide financière d'un montant de 512,67€ équivalent au coût d'un élève élèmentaire scolarisé à l'école publique de Plémet pour chaque élève concerné. Cette contribution sera prélevée sur le compte 6558 « Autres contributions obligatoires ».

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 20	Pouvoir : 5	Total : 25
Voix pour : 25	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512106-DE

Article 1 : Décide d'octroyer à la Ville de Loudéac une contribution de 512,67 € par élève accueilli durant l'année scolaire 2024-2025 en classe spécialisée.

Article 2 : Dit que le versement de cette aide se fera sur le compte 6558 « Autres contributions obligatoires ».

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Mme Chantal NEVO

Secrétaire de Séance
M. Didier PIGNARD